



## Communiqué de presse

### Les ONG de défense des droits de l'enfant accueillent avec satisfaction la décision de l'ONU de créer une voie de recours internationale pour les enfants

La coalition internationale de plus de 80 ONG nationales et internationales, coordonnée par le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant (Groupe des ONG pour la CDE) et qui a fait activement campagne depuis 2006 pour l'établissement d'une procédure de communications pour les droits de l'enfant, accueille avec satisfaction l'adoption, aujourd'hui, du Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications pour les violations des droits de l'enfant par l'Assemblée générale de l'ONU.

Avec ce nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de «communications» ou de plaintes, la communauté internationale a effectivement mis les droits de l'enfant au même rang que les autres droits humains et a reconnu que les enfants aussi ont le droit de faire appel à un mécanisme international, tout comme les adultes.

Désormais, les enfants victimes d'abus et de violations de leurs droits pourront déposer une plainte devant leur comité d'experts internationaux, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (ci-après «le Comité»), s'ils n'ont pu obtenir de réparation juridique pour ces violations dans leurs pays. Nous célébrons aujourd'hui cette avancée historique pour la protection des enfants et de leurs droits. Cela n'aurait pas été possible sans l'engagement tenace et infatigable de tous les acteurs qui ont pris part au processus.

Nous rendons particulièrement hommage au Groupe d'États qui a mené le processus et au grand nombre d'États, de toutes les régions du monde, qui ont soutenu la création de ce nouveau Protocole. Nous remercions également tous ceux qui ont pris part au processus pour leur engagement constructif, et nous félicitons le Président du Groupe de travail pour sa détermination à faire aboutir ce nouvel instrument.

Même si le Protocole aurait pu offrir une protection plus étendue aux enfants, nous notons qu'il est l'aboutissement de discussions approfondies, d'un esprit de collaboration et de concessions, et nous constatons qu'outre les plaintes individuelles, il permet également à d'autres parties de soumettre au Comité des informations concernant des violations graves ou systématiques.

Nous poursuivrons notre engagement pour nous assurer que le Protocole devienne une réalité pour tous les enfants et nous continuerons notre travail de campagne pour encourager sa large ratification et son usage efficace.

Nous appelons tous les États, et en particulier à la Belgique, à engager sans délai des pourparlers et à prendre des mesures au niveau national en vue de la ratification de ce nouveau Protocole facultatif et nous les invitons vivement à le signer lors de la cérémonie officielle prévue pour 2012, afin de démontrer leur engagement pour la protection des droits de l'enfant.

Nous invitons toutes les organisations intéressées à rejoindre notre campagne de ratification internationale pour le nouveau Protocole facultatif.

**Benoît VAN KEIRSBILCK**  
Président de Défense des enfants international Belgique  
0497/420.777



## Défense des enfants international asbl

### Section belge francophone

Rue Marché-aux-Poulets 30

1000 Bruxelles

Tél. : 02/209.61.62 - Fax : 02/209.61.60



### Notes

Une procédure de plaintes ou de «communications» permet à des individus, des groupes ou leurs représentants, considérant que leurs droits ont été violés par un État partie à une Convention, de déposer une communication auprès du Comité approprié de l'ONU, pour autant que cet État ait accepté la procédure et que le plaignant ait épuisé toutes les voies de recours nationales.

A propos de la Coalition des ONG et de la campagne : (uniquement en anglais : <http://www.childrightsnet.org/NGOGroup/childrightsissues/ComplaintsMechanism/>). Pour plus d'informations, veuillez contacter Anita Goh : [goh@childrightsnet.org](mailto:goh@childrightsnet.org)

La Coalition des ONG représente plus de 80 ONG nationales et internationales et est soutenue par plus de 1'260 signataires. Elle est actuellement constituée en groupe de travail du Groupe des ONG pour la CDE et elle est co-présidée par Sara Austin (Vision du Monde) et Peter Newell (Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children) et coordonnée par Anita Goh (Groupe des ONG pour la CDE).

Un groupe d'organisations membres a guidé la campagne, il est composé de : Child Rights Information Network (CRIN), Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (GIEACP), Commission Internationale de Juristes (CIJ), Kindernothilfe, Groupe des ONG pour la CDE, Plan International, Save the Children, SOS Villages d'Enfants International, Terre des Hommes Fédération Internationale (TDHIF) et Vision du Monde International.

